REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 juin 2008**

Délibération n° 2008-0062

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des représentants au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron

service : Délégation générale au développement économique et international

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Bernard R), Philip, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Auroy (pouvoir à M. Léonard), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Deschamps (pouvoir à M. Ariagno), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Gignoux (pouvoir à Mme Dagorne), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pesson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Suchet (pouvoir à M. Bouju), Terrot (pouvoir à M. Barret), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Pédrini), Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Barge, Darne JC., Galliano, Joly, Kabalo, Louis, Turcas.

Séance publique du 9 juin 2008

Délibération n° 2008-0062

commission principale :	
objet :	**Désignation des représentants au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron**
service :	Délégation générale au développement économique et international

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

À la suite d'une demande officielle de la commune de Chassieu, la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Bron a été créée par arrêté préfectoral en application de la loi n° 99-588 portant création de l'autorité de contrôle de l'environnement sonore des aéroports (Acnusa).

Cette commission est constituée de représentants des collectivités locales et de leurs groupements, des professions aéronautiques et des associations concernées par le plan d'exposition au bruit (PEB) actuel de l'aéroport, approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 1977.

La Communauté urbaine a pris, le 12 juillet 2004, les compétences de lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores, validées par arrêté préfectoral le 7 décembre 2004. Quatre Communes de la Communauté urbaine sont concernés par le PEB de l'aéroport de Lyon-Bron : Chassieu, Bron, Décines Charpieu et Saint Priest. La composition de la commission consultative de l'environnement a été entérinée par décision préfectorale, répartissant sa composition en trois collèges de six sièges chacun, dotés de membres titulaires et suppléants.

Il convient de désigner les quatre membres titulaires et suppléants de la Communauté urbaine qui seront amenés à participer à cette commission au sein du collège des collectivités locales et de leurs groupements aux côtés du représentant de la région Rhône-Alpes et du représentant du département du Rhône, aux côtés des représentants du collège des professions aéronautiques (personnels, usagers et Chambre de commerce et d'industrie (CCI)) et du collège des associations ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne madame Annie Guillemot, messieurs Pierre Crédoz, Daniel Goux et Yves Imbert en tant que titulaires et messieurs Jean-Michel Longueval, Jérôme Sturla, madame Corinne Dubos et monsieur Bernard Rivalta en tant que suppléants pour représenter la Communauté urbaine au sein du collège des collectivités locales et de leurs groupements de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport Lyon-Bron.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juin 2008.